



Download here



CERI Manuel sur les Michi-no-Eki



道の駅



Michi-no-Eki

Les « Michi-no-Eki » sont nées au Japon en 1993.
Les « Michi-no-Eki » consistent en un système d'aires de repos et d'échanges aménagées par les collectivités locales et reconnues par le ministère du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme du Japon (MLIT) dans le but de « fournir aux usagers du réseau routier des espaces de repos confortables » et de « dynamiser les régions ».
Les « Michi-no-Eki » sont équipées d'aires de stationnement et de toilettes propres et confortables utilisables gratuitement 24 h/24, et l'on peut y trouver des informations routières, météorologiques ou touristiques, s'y restaurer avec des spécialités locales où y acheter divers produits locaux caractéristiques de la région.
Les communautés locales participent à l'exploitation des « Michi-no-Eki » pour y fournir des services variés différents dans chaque « Michi-no-Eki »
L'utilisation des « Michi-no-Eki » par les usagers du réseau routier et les échanges avec les communautés locales que cela implique permettent de dynamiser les régions.
Les « Michi-no-Eki » ont un effet considérable sur le développement local et on peut désormais en trouver dans plus de 10 pays du monde (en 2018).



■■■ Informations ■■■



■■■ Communauté ■■■



■■■ Détente ■■■

Ce ne sont pas de simples aires de repos en bordure de route !

Les « Michi-no-Eki » ne sont pas de simples aires de repos en bordure de route ;

Les « Michi-no-Eki » sont des aires de repos et d'échange aménagées en bordure des routes dans le but de « fournir aux usagers du réseau routier des espaces de repos confortables » et de « dynamiser les régions » ;

Elles sont aménagées par les collectivités locales et sont reconnues par le MLIT ;

Les communautés locales participent à l'exploitation des « Michi-no-Eki » pour y fournir des services variés différents dans chaque « Michi-no-Eki » ;

L'utilisation des « Michi-no-Eki » par les usagers du réseau routier et les échanges avec les communautés locales que cela implique permettent de dynamiser les régions.

Pourquoi ? – Les objectifs des « Michi-no-Eki » –

Elles ont les deux objectifs principaux suivants :

1. Prestation de services routiers sûrs et agréables aux usagers du réseau routier

Avec l'aménagement du réseau routier et l'augmentation du trafic routier, la fourniture d'espaces de repos sûrs et confortables permet de faire s'arrêter les usagers qui se contentaient de passer jusqu'à présent.

2. L'arrêt des usagers du réseau routier dans des « Michi-no-Eki » auxquelles participent les communautés locales permet de promouvoir le développement local

La création d'opportunités d'échanges entre les usagers du réseau routier et les communautés locales dans les « Michi-no-Eki » permet d'espérer divers effets sur le développement local.



Un système originaire du Japon

Les « Michi-no-Eki » sont un système originaire du Japon né en 1993 ;

Il s'agit d'un modèle unique permettant de lier habilement les effets de l'aménagement des routes ou de l'augmentation du trafic routier avec le développement des zones en bordure des routes dont les bénéfices sont hautement appréciés dans d'autres pays du monde ;

On peut aujourd'hui (en 2018) trouver des « Michi-no-Eki » dans plus de 10 pays du monde et le terme de « Michi-no-Eki » a été adopté comme dénomination internationale.



Les aires de service autoroutières fournissent principalement des espaces de repos et des informations.

Les « Michi-no-Eki » quant à elles fournissent également des services permettant de promouvoir le développement local.



Usagers du réseau routier se reposant dans un espace confortable en plein air.



Les « Michi-no-Eki » sont utilisées comme un espace d'échanges et comme un marché.



L'arrêt des usagers du réseau routier pour se restaurer ou acheter des spécialités locales permet de contribuer au développement local (la photo représente la vente de produits halieutiques pêchés le matin même).

L'évolution des usagers du réseau routier et les espoirs du développement local

Au Japon, à partir des années 1980, les changements de l'environnement social ont entraîné une évolution des valeurs et des modes de vie. Les points indiqués ci-dessous ont ainsi probablement contribué à la naissance des Michi-no-Eki :

Évolution des besoins de la société :

Le développement du réseau routier a entraîné une augmentation de la demande des usagers non seulement en circulation fluide, mais également en services de repos agréables ;

Évolution des conducteurs(trices) :

L'augmentation considérable du nombre de femmes ou de personnes âgées au volant s'est accompagnée d'une augmentation des besoins en aires de repos sûres et confortables aux bords des routes (en dehors des autoroutes et autres voies rapides).

Évolution du tourisme :

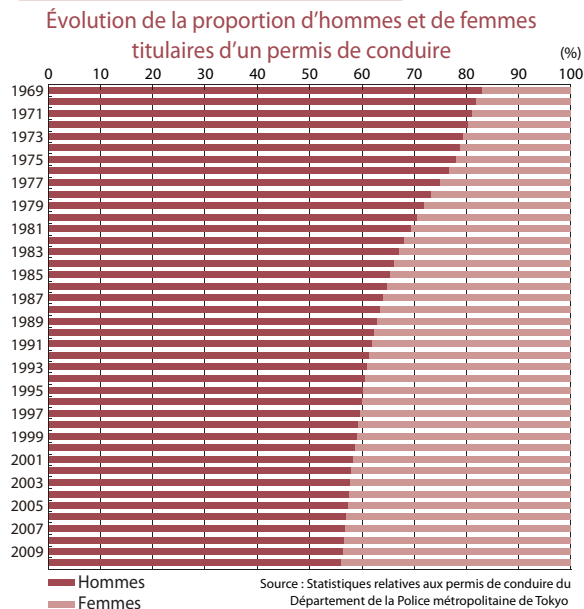
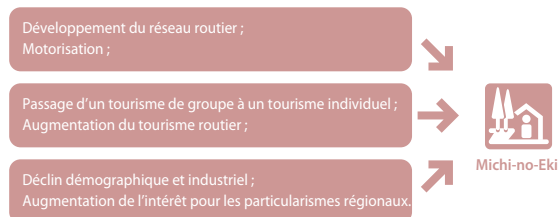
Le tourisme routier est passé d'un tourisme de groupes en bus à un tourisme individuel. En province, la diminution de la fréquence des trains ou la fermeture de lignes ferroviaires locales a entraîné une augmentation du tourisme routier.

Évolution des valeurs :

L'intérêt pour la consommation locale de produits locaux, pour l'écogastronomie ou pour la découverte des particularismes régionaux a augmenté.

Évolution de l'environnement social régional :

Le déclin démographique et économique des régions provinciales a entraîné une forte prise de conscience envers la dynamisation locale.



Au Japon, la proportion de conductrices a fortement augmenté à partir de 1970.

Raison à l'origine des « Michi-no-Eki »

– Un besoin de « gares » sur les routes –

La raison à l'origine de la création des « Michi-no-Eki » est à trouver dans une proposition présentée lors d'un symposium du MLIT à destination des citoyens (en 1990) ;

L'auditoire a suggéré qu'« il serait utile de disposer de gares sur le réseau routier à l'instar du réseau ferroviaire »

L'année suivante (en 1991), le ministère a lancé un projet expérimental de « Michi-no-Eki » (littéralement « gare sur la route ») avec les citoyens à l'origine de la suggestion ;

Le succès du projet a entraîné la création officielle en 1993 d'un système national ;

Cette année-là, 103 aires de repos « Michi-no-Eki » ont été créées en bordure de route.

28 ans après leur création, le Japon compte aujourd'hui 1193 « Michi-no-Eki »

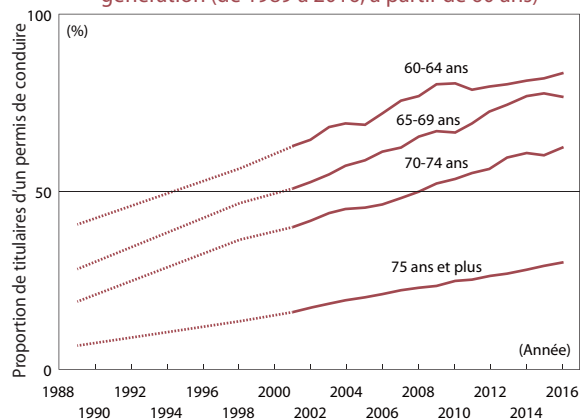
L'objectif initial était de 1000 Michi-no-Eki ;

En juin 2021, le Japon compte 1193 Michi-no-Eki et ce chiffre continu à augmenter actuellement ;

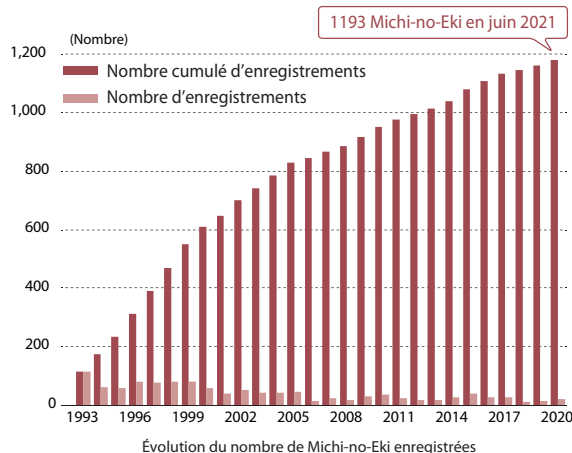
De nombreuses Michi-no-Eki sont implantées en dehors des grandes agglomérations ou des sites touristiques très fréquentés ;

La raison en est que les collectivités locales les implantent généralement en fonction des besoins locaux dans des zones dépourvues d'investissement du secteur privé ;

Proportion de titulaires d'un permis de conduire par génération (de 1989 à 2016, à partir de 60 ans)



Le nombre de conducteurs âgés est également en augmentation au Japon.



Prestation de services de repos sûrs et confortables en bordure des routes

Présence d'aires de stationnement et de toilettes propres utilisables gratuitement 24 h/24 ;

Prestation des services et aménagements nécessaires au repos et à la détente des usagers, tels qu'espaces de repos gratuits en plein air ou en intérieur munis de bancs ou de verdure, de belvédères, etc.

- La prestation de services gratuits par les collectivités locales permet aux usagers du réseau routier de s'arrêter pour se reposer en toute confiance et en toute sérénité.
- De nombreux usagers du réseau routier s'arrêtent dans les « Michi-no-Eki » au cours de leur trajet, quel que soit le motif de leur déplacement.

Fourniture de spécialités locales et de services de restauration « en tirant parti des ressources locales »

Commercialisation de produits uniquement en vente dans les « Michi-no-Eki » tels que spécialités locales, etc. ;

Fourniture de services de restauration typiquement locaux grâce aux recettes de cuisine et produits locaux

(restaurants, plats à emporter, nourriture, produits alimentaires transformés, etc.) ;

Commercialisation de produits locaux tels que légumes et fruits frais, produits halieutiques, etc. à prix modique.

- Répondre aux besoins des usagers et des producteurs (sécurité et fiabilité des produits, écogastronomie, mise en relation directe des producteurs et des consommateurs, fixation des prix par les producteurs).
- Ceci permet de contribuer fortement au développement local en créant un impact positif à la fois économique et social !



Divers types d'usagers, tels que les conducteurs de voitures ou de poids lourds, peuvent facilement s'arrêter dans les « Michi-no-Eki ».



Présence d'espaces verts et de bancs en plein air pour se détendre. L'allongement du temps passé dans une « Michi-no-Eki » contribue à accroître son chiffre d'affaires.



Espace de repos confortable à l'intérieur d'une « Michi-no-Eki ».



Les toilettes sont utilisables 24 h/24. Le maintien de la propreté et du confort des toilettes contribue à l'augmentation du nombre d'usagers se rendant dans la « Michi-no-Eki ».



Michi-no-Eki aménagée de manière à bénéficier d'un paysage magnifique.



Commercialisation de produits halieutiques pêchés le matin même.



L'achat de produits locaux par les usagers du réseau routier permet d'espérer une dynamisation de l'économie locale.



La présence d'un restaurant attrayant permet d'attirer les usagers dans une « Michi-no-Eki ». La fourniture de services de restauration utilisant les spécialités locales contribue à la dynamisation locale.



Développement et commercialisation de produits transformés à partir des produits locaux.

Diffusion d'informations routières et touristiques

Fourniture de cartes des environs, d'informations sur les routes et la circulation, ainsi que d'informations météorologiques et d'informations en cas de catastrophe ;

Fourniture d'informations touristiques et d'informations locales au moyen de panneaux d'affichages, de brochures et de guichets d'information en face à face ;

Fourniture d'informations en langues étrangères dans certains Michi-no-Eki ;

→ La fourniture des informations mentionnée ci-dessus permet de faciliter les déplacements et le tourisme et contribue à la sécurité et à l'intérêt des déplacements !

Fonction de plaque tournante locale (diffère en fonction des besoins locaux vis-à-vis des « Michi-no-Eki »)

Fonction de plaque tournante communautaire en contribuant à la vie, l'éducation, le bien-être et aux activités des communautés locales ;

Fonction de plaque tournante du tourisme local par la mise en place d'un office du tourisme, l'organisation de circuits de voyage originaux et la fourniture d'informations sur des circuits de voyage ou sur l'hébergement ;

Fonction de plaque tournante en matière d'échanges culturels : Informations relatives à l'histoire, la culture et l'industrie locale, activités des cercles culturels ;

Plaque tournante du trafic routier : Gare routière, gare cycliste, etc. ;

Plaque tournante en matière de relations publiques : Promotion des spécialités locales (magasin de produits régionaux), fourniture d'informations relatives aux commerces environnants ou d'informations pour s'installer dans la région, etc. ;

Plaque tournante en matière de prévention des catastrophes : Utilisation en tant que refuge pour les usagers du réseau routier ou la population locale en cas de catastrophe, fourniture d'aide et de matériel de première nécessité aux sinistrés, ou d'aide aux activités de reconstruction post-catastrophe.



Restaurant servant des spécialités locales.



Fourniture de cartes routières ou de plans des environs, et d'images en direct de l'état du trafic. Aide à la préparation des déplacements routiers par la fourniture d'informations sur le trafic ou la météo.



Exemple d'office du tourisme installé dans une « Michi-no-Eki » (Crédit photo : Site officiel du tourisme de la ville de Hakodate, « HAKOBURA »). (<https://www.hakobura.jp/db/db-shopping/2016/02/post-86.html>)



Diffusion d'informations par l'intermédiaire de divers magasins d'informations locaux.



Espace pour se détendre ou se réunir pour discuter à propos de l'organisation d'activités locales.



Espace d'affichage présentant l'histoire et la culture locale.



Espace de détente utilisé en tant que refuge en cas de catastrophe.



Aire de stationnement utilisée en tant que refuge en cas de tempête de neige.

Les caractéristiques des « Michi-no-Eki »

– Différences avec les aires de repos ordinaires –

Le concept des « Michi-no-Eki » diffère de celui des aires de repos et de service situées en bordure des autoroutes et des magasins et stations-service situés au bord des routes ordinaires ;

Les « Michi-no-Eki » sont des infrastructures destinées à promouvoir le développement local par une collaboration entre les collectivités locales et les communautés locales pour favoriser les échanges avec les usagers du réseau routier par l'intermédiaire de la prestation de services agréables et attrayants pour le repos de ces derniers ;

Peu de personnes prennent l'autoroute pour se rendre spécifiquement dans une aire de repos et de service, en revanche nombreux sont les usagers qui prennent leur véhicule pour se rendre spécifiquement dans une Michi-no-Eki ;

Les « Michi-no-Eki » n'existent pas seulement individuellement, mais collaborent entre-elles et fonctionnent comme un réseau ;

Les autorités administratives et notamment le gouvernement et les collectivités locales apportent également leur soutien par des activités de relations publiques.

→ Ceci permet de renforcer l'intérêt et la commodité des routes passant par une « Michi-no-Eki » et de contribuer ainsi à la promotion du tourisme et au développement des communautés locales.



Certaines Michi-no-Eki tirent parti de leur localisation ou du paysage pour servir en même temps d'infrastructures touristiques. (Photo : SANJO-INSATSU Co. Ltd.)



Vente directe de produits agricoles frais récoltés le matin même. Les produits agricoles commercialisés dans des infrastructures publiques telles que les « Michi-no-Eki » bénéficient d'une forte crédibilité en termes de fraîcheur et de sûreté.

La raison de la popularité des Michi-no-Eki

Prestation de services très diversifiés dans des « Michi-no-Eki » qui ne sont pas standardisées. Chaque « Michi-no-Eki » fait des efforts pour se distinguer par son originalité ;

Les « Michi-no-Eki » ne sont pas de simples infrastructures routières, car elles proposent une grande diversité de contenus et de services. Elles répondent aux besoins des usagers tels que leurs besoins en « une alimentation sûre et fiable », des produits « frais et peu onéreux » ;

Leur clientèle est composée à la fois d'usagers venant d'autres régions et d'usagers faisant partie de la population locale. Elles bénéficient d'une grande crédibilité par leur statut d'infrastructures publiques (services, produits, prix) ;

La compétition entre Michi-no-Eki permet leur amélioration progressive.

Les différents types de « Michi-no-Eki » et la façon de les utiliser

Il existe deux types principaux de « Michi-no-Eki », les « Portails d'accès » et les « Plaques tournantes ». Cependant, elles cumulent en réalité fréquemment ces deux caractéristiques.

Le type de « Michi-no-Eki » est fixé en fonction de l'« objectif de l'implantation » et de l'« impact attendu » pour la région.

1. Portail d'accès

Localisation

Cible principalement les touristes et les usagers de passage : Localisation près des sites touristiques, des cols, ou des grands axes routiers.

Objectif :

Obtention d'un impact économique grâce à la commercialisation de spécialités locales, la fourniture de services de restauration utilisant des produits locaux aux usagers du réseau routier venant d'autres régions, et au tourisme.

2. Plaque tournante

Localisation

Infrastructure destinée principalement à la population locale : Localisation dans, ou aux environs de petits hameaux à la campagne.

Objectif :

Soutien de la vie des communautés locales et priorisation du développement culturel et du bien-être social.



Echange entre les producteurs et les usagers (vente en face à face).

Michi-no-Eki ciblées par une aide

Michi-no-Eki de type Portail d'accès permettant de dynamiser les régions en attirant des usagers des autres régions
Fonctions requises
 Tourisme récepteur, guichet général touristique, promotion des installations dans la région, etc.

De telles « Michi-no-Eki » permettent de stimuler le dynamisme local, de créer des emplois et de générer un cercle vertueux dans la région.



Michi-no-Eki de type Plaque-tournante permettant de créer un dynamisme local
Fonctions requises
 Promotion de l'industrie, du bien-être social local, prévention des catastrophes.

L'impact des « Michi-no-Eki »

L'impact direct des « Michi-no-Eki » comprend principalement un impact du point de vue de leur gestion et un impact sur les « usagers du réseau routier ».

→ Ceci permet de générer des effets secondaires indirects sur les communautés locales et sur l'ensemble des zones en bordure des routes.

1. Impact direct

Impact du point de vue de la gestion des « Michi-no-Eki »

- Effet d'attraction des usagers (augmentation de la fréquentation) ;
- Augmentation du chiffre d'affaires en ce qui concerne la vente de spécialités locales et la prestation de services de restauration ;
- Transformation des Michi-no-Eki en plaques tournantes du développement local ;
- Création et amélioration de l'image de marque des Michi-no-Eki.

Impact sur les usagers

- Accès à des espaces de repos sûrs et confortables ;
- Accès à des informations routières et à des informations locales ;
- Achat de spécialités locales de qualité à un prix raisonnable ;
- Appréciation des spécialités gastronomiques locales, etc.

Services équitables de qualité/création d'échanges entre les communautés locales et les usagers



Diffusion d'informations météorologiques et d'informations relatives à l'hébergement en temps réel. (<https://www.michi-no-eki.jp/specials/view/40>)



Développement de produits originaux des Michi-no-Eki en tirant parti des spécialités locales. (<https://www.michi-no-eki.jp/specials/view/44>)



Rubrique

Impact des espaces de détente des Michi-no-Eki

La prestation de services de détente de qualité permet d'espérer une augmentation du taux de fréquentation et de la durée de l'arrêt dans les Michi-no-Eki. Ceci entraîne une augmentation du montant dépensé par les usagers et contribue à l'augmentation du chiffre d'affaires.

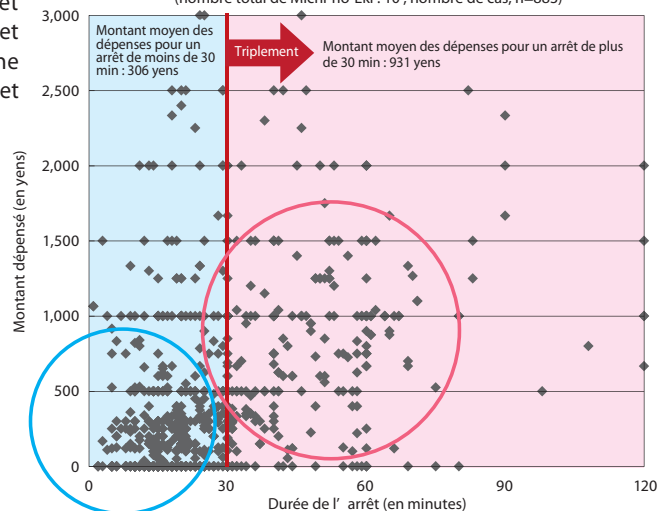


Exemples de Michi-no-Eki qui ont vu le nombre de leurs clients et leur chiffre d'affaires augmenter grâce à la disposition de tables, de parasols, de bancs et de jardinières sur une partie de leur aire de stationnement

Pour un arrêt de plus de 30 min → **Triplement du montant dépensé** (en réalité, on obtient plus qu'un triplement...)

Corrélation entre la durée de l'arrêt et le montant dépensé

(nombre total de Michi-no-Eki : 10 ; nombre de cas, n=883)



L'augmentation de la durée de l'arrêt entraîne une augmentation du montant dépensé

2. Impact indirect et effets secondaires (impact sur les zones en bordure de la route)

Impact économique

Augmentation de la production de spécialités locales/création de marques pour les spécialités locales (amélioration de l'image de marque)/augmentation des prix des spécialités locales/augmentation du chiffre d'affaires et des bénéfices des entreprises locales/augmentation des investissements en capital/amélioration des revenus des agriculteurs et des populations locales/augmentation de l'emploi/promotion du développement de nouvelles spécialités locales ou de nouveaux produits transformés/promotion de l'entrepreneuriat et des investissements ;

Augmentation du nombre de visiteurs dans les sites touristiques et les agglomérations urbaines de la région/augmentation du nombre de participants à des circuits de découverte de la région ou à des événements ;

Augmentation du trafic et développement du tourisme le long des routes concernées/développement du tourisme routier.

Impact social

Contribution au repos et à la détente des conducteurs et de leurs passagers/réduction du nombre d'accidents de la route/facilitation des voyages et de la planification des trajets ;

Amélioration de la sécurité et de l'intérêt du tourisme en bordure des routes/amélioration de l'image de marque locale/amélioration de la notoriété de la région ;

Échanges entre les populations locales et les visiteurs/promotion de la culture et de l'histoire locales/dynamisation des loisirs et des activités culturelles des populations locales ;

Promotion du développement social : Commerce équitable, amélioration du statut social des femmes, réduction du travail des enfants, diminution des échoppes illégales, amélioration de l'environnement ;

Dynamisation et renforcement des communautés locales/promotion de la coopération entre les collectivités locales avoisinantes ;

Développement de l'attachement et de la fierté des populations locales pour leur région/augmentation du nombre de personnes s'installant ou retournant dans la région, augmentation de la population ;

Amélioration de la commodité de la vie des habitants (dans le cas des Michi-no-Eki de type Plaque tournante locale)

Renforcement des capacités de prévention des catastrophes de la région (dans le cas des Michi-no-Eki de type Plaque tournante de prévention des catastrophes).



Diffusion d'informations touristiques locales aux usagers venus faire des achats. (<https://www.michi-no-eki.jp/specials/view/35>)



Promotion de l'emploi des jeunes et des femmes de la région.

Ces impacts (c'est-à-dire la présence d'une Michi-no-Eki) permettent de contribuer à la dynamisation (le développement) des zones en bordure des routes !

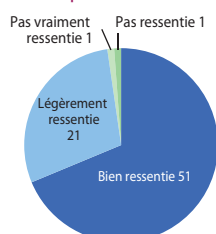
Rubrique

Enquête relative aux effets de l'implantation d'une Michi-no-Eki sur les communautés locales

- Résultats de l'enquête auprès des collectivités locales d'Hokkaido ayant implanté une « Michi-no-Eki » ;
- De nombreuses collectivités locales ont ressenti les effets apportés par l'aménagement d'une Michi-no-Eki ;
- En particulier, ces effets étaient d'autant plus importants que le chiffre d'affaires des ventes de spécialités locales (produits transformés) était élevé ;
- Par conséquent, le développement et la commercialisation de produits transformés locaux à forte valeur ajoutée et la création de marques sont capitaux.

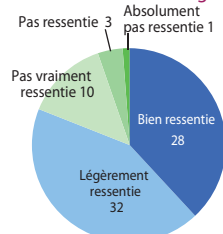
Q : Quelle est l'importance des effets que vous avez ressentis depuis l'implantation d'une « Michi-no-Eki » ?

Augmentation des touristes ou de personnes passant dans la région



* Augmentation « bien ressentie » à 69 % + augmentation « légèrement ressentie » à 28 % = 97 %

Amélioration de la notoriété de la localité ou de la région



* Amélioration « bien ressentie » à 38 % + augmentation « légèrement ressentie » à 48 % = 81 %

Q : Avez-vous ressenti une dynamisation locale (générale) grâce à la Michi-no-Eki ?

Pour un chiffre d'affaires annuel des produits locaux exceptés les produits commercialisés en vente directe supérieur ou égal à 50 millions de yens (diagramme à barre du haut)/inférieur à 50 millions de yens (diagramme à barre du bas)

CA supérieur ou égal à 50 millions de yens



CA inférieur à 50 millions de yens



■ Bien ressentie ■ Pas vraiment ressentie ■ Absolument pas ressentie
■ Légèrement ressentie ■ Pas ressentie

Modalités d'implantation

- Implantation et aménagement à l'initiative des collectivités locales -

Création d'un projet de « Michi-no-Eki » par les collectivités locales en conformité avec les conditions requises définies par le MLIT et soumission au ministère pour approbation ;

- Des concertations sont menées au moment de l'élaboration du projet avec l'État ou les collectivités locales responsables des routes concernées
- Concertations avec les organisations ayant proposé leur candidature en tant qu'exploitant ou les organisations ou personnes prêtes à coopérer (appel à une coopération locale)

Offices du tourisme, coopératives agricoles, chambres d'industrie et de commerce, agriculteurs, etc.

Signature d'accords avec les exploitants et les organismes coopérants et préparatifs en vue de commencer l'exploitation ;

Construction des « Michi-no-Eki » par les collectivités locales ou des organismes publics équivalents

(en cas d'utilisation d'infrastructures préexistantes, mise en œuvre de travaux de rénovation pour satisfaire les conditions requises) ;

Il existe deux méthodes de construction (aménagement) : Une méthode « conjointe » et une méthode « autonome »

Méthode conjointe :

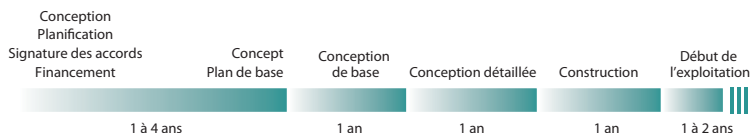
Construction « conjointe » par la collectivité locale et l'entité responsable de la gestion de la route (l'État dans le cas d'une route nationale)

Méthode autonome :

Construction de manière « autonome » par la collectivité locale

Durée nécessaire à l'implantation d'une Michi-no-Eki

Construction à neuf (4 à 9 ans)



Utilisation d'infrastructures préexistantes (2 à 4 ans)



Dans le cas d'une construction à neuf, il faut 4 à 9 ans depuis la création du projet jusqu'au début de l'exploitation.

Dans le cas d'une rénovation, il faut 2 à 4 ans. Cependant, si seuls la conception et les travaux de construction sont nécessaires, il ne faudra que 1 à 2 ans.

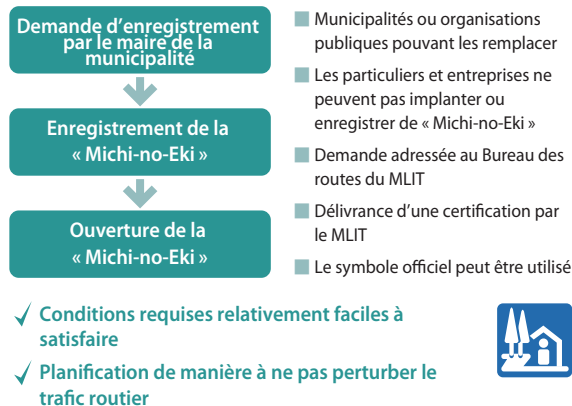
Financement

En cas de construction conjointe, le MLIT fournit une aide pour les aires de stationnement, les toilettes et les équipements d'information ;

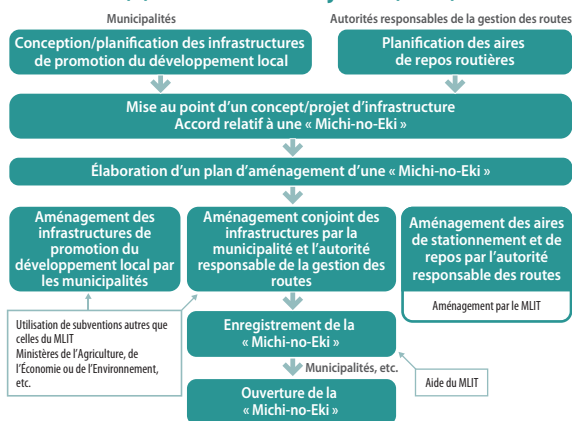
Utilisation des programmes d'aide des différents ministères et agences publiques en fonction de l'objectif et de la nature des aménagements de chaque « Michi-no-Eki » ;

Utilisation de la dotation fiscale globale fournie par l'État aux collectivités locales et du système d'exonération fiscale via des dons à des collectivités locales de province appelé « Furusato Nosei ».

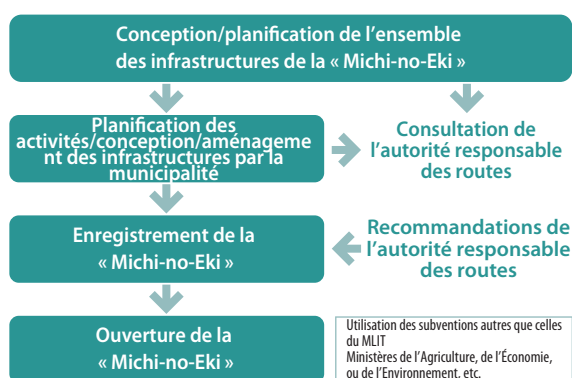
Enregistrement officiel d'une « Michi-no-Eki » (avant son ouverture)



Processus d'aménagement des « Michi-no-Eki » (1) Construction conjointe (56 %)



Processus d'aménagement des « Michi-no-Eki » (2) Construction autonome (44 %)



Exemple d'aide du gouvernement aux « Michi-no-Eki » par l'intermédiaire du système de la dotation fiscale globale (les appellations utilisées ci-après ne sont pas des appellations officielles)

Ministères et agences publiques	Objectif de l'aide
Ministère du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme	Prévention des catastrophes/sécurité routière
	Revitalisation urbaine
	Dynamisation rurale
	Transports publics régionaux
Agence du Tourisme	Développement de l'image de marque touristique des régions
Bureau du Cabinet	Revitalisation régionale
Ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie	Aménagement des infrastructures de recharge des véhicules électriques
	Dynamisation des villages agricoles et de pêcheurs
	Développement d'un secteur industriel dit de 6e ordre (secteur primaire x secteur secondaire)
	Circulation des produits halieutiques japonais
Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche	Revitalisation de l'industrie forestière
	Réduction des émissions de dioxyde de carbone
Ministère de l'Environnement	Réduction des émissions de dioxyde de carbone
Ministères des Affaires intérieures et des Communications	Cycle économique régional
	Revitalisation des infrastructures des zones dépeuplées

* Le taux de subventionnement de la dotation fiscale globale est généralement situé entre 30 et 50 % (les 50 à 70 % restants sont fournis par le budget des collectivités locales)

Activités gérées

Activités d'intérêt public : Fourniture d'espaces de repos confortables, d'informations, coopération à des activités ou événements locaux, prévention des catastrophes, etc. ;

Activités lucratives : Commerce, restauration, développement de spécialités locales, etc. ;

Activités touristiques : Fourniture d'informations touristiques, d'informations relatives à l'hébergement, organisation de circuits touristiques, développement de produits touristiques, etc. ;

Gestion des infrastructures : Gestion et exploitation des infrastructures.

Méthode de gestion

Trois méthodes de gestion sont principalement utilisées et elles ont chacune certains avantages et désavantages.

Actuellement, la méthode de la gestion la plus répandue est la méthode de gestion désignée, alors que la méthode la moins répandue est la méthode de gestion par les collectivités locales.

Gestion par les collectivités locales (gestion directe) : 11 %

Ce sont les collectivités locales qui gèrent directement et exploitent les Michi-no-Eki. L'entretien des toilettes, l'exploitation des restaurants et des espaces de vente sont confiés à des sous-traitants ou sont loués à des exploitants.

Gestion sous-traitée : 13 %

Les collectivités locales ne participent pas directement à la gestion et l'exploitation qui sont confiées à un sous-traitant. Les collectivités locales conservent les droits de gestion des infrastructures.

Autres : 6 %

Gestion désignée : 70 %

L'ensemble de la gestion et de l'exploitation est effectué par une tierce partie au nom de la collectivité locale. Cette méthode permet à des entreprises de gérer/exploiter des infrastructures publiques. Le droit de gestion des infrastructures revient à la tierce partie, ce qui permet une gestion plus flexible comparée à la méthode de la gestion sous-traitée.

*La tierce partie peut être une organisation d'intérêt public financée ou non par la collectivité locale, ou bien une entreprise privée.

Participation et coopération des communautés locales

La participation et la coopération des communautés locales sont indispensables depuis l'étape de la planification jusqu'à la gestion et l'exploitation en passant par la conception des infrastructures !

1. Organisations pouvant être chargées de l'exploitation

Utilisation d'organisations préexistantes : Offices de tourisme, chambres de commerces et d'industrie, entreprises locales modèles, associations à but non lucratif, autres organisations régionales, organisations industrielles, collectivités locales, etc. ;

De nouvelles organisations peuvent être créées et développées pour s'occuper de l'exploitation des « Michi-o-Eki ».

2. Organisations et personnes susceptibles de participer, coopérer ou coordonner leurs actions

Coopératives d'agriculteurs ou de pêcheurs, agriculteurs, pêcheurs ;

Universités, lycées, écoles spécialisées (enseignement professionnel), experts ;

Entreprises locales, grandes entreprises, multinationales ;

Organisations locales, associations à but non lucratif, habitants, personnes s'installant dans la région, ressortissants étrangers, étudiants ;

« Michi-no-Eki » d'autres collectivités locales, municipalités jumelées ;

Création et développement d'organisations pour coopérer à l'exploitation des « Michi-no-Eki ».



Des élèves d'un lycée local (section sciences de l'alimentation) exploitant un café le week-end.



Approvisionnement en produits agricoles frais grâce à la coopération des agriculteurs locaux.



Coordination avec une organisation de développement de la communauté locale.



Ouverture d'un magasin d'une grande marque de produits de sports de pleine nature à côté d'une Michi-no-Eki.

Les points clés de la réussite

Planification

Établir clairement l'objectif de l'implantation et le concept de la « Michi-no-Eki » et planifier une stratégie et une tactique pour parvenir à les réaliser ;

Procéder de manière flexible à la planification, la conception et l'exploitation en s'adaptant aux ressources locales et aux besoins des usagers ;

Créer un système permettant de créer une source de revenus pérenne pour la localité en valorisant les spécialités locales ;

Se concerter avec les organisations qui seront chargées de l'exploitation ou susceptibles de coopérer, avec les producteurs et la communauté locale dès l'étape de la planification ;

Être réaliste dans la planification du projet et de son envergure en tenant compte des conditions d'exploitation après l'ouverture.

Conception et construction

Commencer avec des infrastructures simples ou préexistantes, puis les rénover ou les agrandir après l'ouverture permet de réduire les risques d'échec ;

Créer des infrastructures sûres, faciles d'accès et faciles à utiliser, propres, confortables, attrayantes et où l'on appréciera de rester un long moment ;

Les conditions d'accès étant capitales, on procédera à une planification et à une conception des infrastructures en tirant parti de l'environnement et des paysages locaux ;

Construire dans une zone dépourvue de concurrents.

Gestion et exploitation

Confier la direction à une organisation ou un directeur compétents (les former si besoin est) ;

Faire en sorte d'adopter une méthode d'exploitation durable et autonome ou de renforcer les capacités administratives de l'organisation chargée de l'exploitation ;

Faire en sorte de parvenir autant que possible à la rentabilité et à l'indépendance financière de l'exploitation ;

Accorder un traitement de faveur aux producteurs locaux et autres collaborateurs fournissant des produits ou des services ;

Faire en sorte de renforcer la motivation des employés de la « Michi-no-Eki ».

Il ne s'agit pas de créer des infrastructures magnifiques, mais de créer un projet et un système d'exploitation adéquats !



Commercialisation des produits en affichant la photo des producteurs.



Certaines Michi-no-Eki peuvent avoir une taille modeste en fonction de la demande. Dans cet exemple, celle-ci est située à côté d'une ferme agrotouristique.



Conception des infrastructures en tirant parti de la vue sur l'océan.

Les problèmes rencontrés par les « Michi-no-Eki »

Les principaux problèmes communs fréquemment rencontrés par le « Michi-no-Eki »

Diminution du chiffre d'affaires à la saison creuse ;

Coût de l'entretien et de la rénovation des infrastructures ;

Insuffisance des capacités de gestion et de développement des produits des organisations chargées de l'exploitation ;

Recrutement de directeurs et de personnel compétents ;

Formation du personnel ;

Amélioration du traitement des employés des « Michi-no-Eki » ;

Vieillesse du personnel des organisations chargées de l'exploitation, des organisations coopérant, ou des agriculteurs et insuffisance des successeurs ;

Accueil des touristes non résidents (touristes étrangers), etc.

Problèmes individuels rencontrés par les « Michi-no-Eki »

Déficit ;

Pression sur le secteur privé ;

Usagers passant la nuit dans leur véhicule ou stationnement illégal ;

Exploitation principalement axée sur la vente directe ;

Aires de stationnement dangereuses ;

Entrée de la « Michi-no-Eki » inadaptée ;

Insuffisance de la gestion ;

Types de contrats ne contribuant pas au développement local, etc.

Qu'est-ce qui fait le succès d'une « Michi-no-Eki » ?

L'importance de la fréquentation, du chiffre d'affaires ou des bénéficiaires d'une « Michi-no-Eki » indique-t-elle sa réussite ?

Un chiffre d'affaires important pour des produits ne contribuant pas au développement local (produits importés ou fabriqués ailleurs que dans la localité) n'a qu'un impact limité ;

Le succès d'une « Michi-no-Eki » est indiqué non seulement par l'obtention d'un impact direct, mais également d'un impact secondaire indirect, à la fois pour la « région » et pour les « usagers » ;

Le véritable succès d'une « Michi-no-Eki » doit se traduire par la prospérité (le bonheur) à la fois des usagers et de la communauté locale !

Diffusion des « Michi-no-Eki » à travers le monde

Ces dernières années, on assiste à un développement de l'aménagement des routes dans les pays en développement ou nouvellement industrialisés, cependant ceci a peu d'effet sur le développement des zones en bordure des routes ;

De nombreux pays s'intéressent aux « Michi-no-Eki » comme un moyen pour résoudre ce problème ;

→ Actuellement, des infrastructures portant le nom de « Michi-no-Eki » existent dans plus de 10 pays hors du Japon (en 2018).

L'impact attendu est le développement du travail des femmes et de leur accès à une indépendance financière, le développement local autonome, la sécurité routière, etc.



L'aide technique du Japon

Proposition par la JICA de l'utilisation des « Michi-no-Eki » en tant que centres de vente de spécialités locales dans le cadre de la coopération technique liée au programme « Un village, Un produit » (OVOP=One Village, One Product)

Envoi d'experts par les collectivités locales disposant d'un savoir-faire en matière d'exploitation d'une « Michi-no-Eki » ;

Organisation de formations ciblant 8 pays d'Asie centrale et du Caucase entre 2013 et 2025 par le Centre JICA Hokkaido ;

Organisation depuis 2017 de formations sur les « Michi-no-Eki » ciblant 7 pays d'Amérique centrale et des Caraïbes.



Rubrique

Espace de vente directe de produits frais

De nombreuses « Michi-no-Eki » disposent d'un espace de vente directe commercialisant pour un prix modique des produits agricoles ou halieutiques locaux, frais et sains ;

Ces espaces de vente directe sont extrêmement populaires et l'on a pu constater qu'ils contribuaient à l'augmentation de la fréquentation et du chiffre d'affaires ;

En revanche, la seule commercialisation de produits frais à faible valeur ajoutée ne permet pas d'obtenir un effet secondaire indirect sur les secteurs d'industrie liés.

Si l'on considère que l'objectif des « Michi-no-Eki » est de contribuer au développement local, le développement de produits transformés à forte valeur ajoutée est capital.



Affichage d'informations ou de recettes de cuisine relatives aux produits vendus.



Espace de vente directe de fruits, légumes et produits halieutiques, frais, sains et à prix modéré. (www.ogata.or.jp/blog/?p=309)